



Utilisation du territoire en France métropolitaine

Moindres pertes de terres agricoles depuis 2008, après le pic de 2006-2008

En trente ans, les terres agricoles ont reculé de près de 7 %, au profit de l'urbanisation. Elles occupent désormais 51 % du territoire métropolitain alors que les espaces naturels, globalement préservés, en occupent environ 40 %. Après un pic entre 2006 et 2008, les pertes de terres agricoles retrouvent depuis un niveau plus proche de la tendance historique : - 52 000 hectares par an entre 2008 et 2010, - 42 000 entre 2010 et 2012.

Les terres agricoles occupent 28,2 millions d'hectares (ha) en 2012, soit 51 % du territoire métropolitain. Plus des deux tiers d'entre elles sont cultivées et le complément reste toujours en herbe pour les pâtures (alpages et prairies permanentes). Les espaces naturels (sols boisés, landes et friches, sols nus naturels et zones humides) couvrent 21,7 millions d'ha, soit 40 % du territoire. Les espaces artificialisés, qui comprennent les sols bâtis (y compris les bâtiments et habitations agricoles), les routes et infrastructures et les espaces verts (parcs, jardins publics ou privés, terrains de sport...) couvrent 5 millions d'ha, soit 9 % du territoire. Au cours des trente dernières années (1981-2012), les terres agricoles se sont rétractées au profit, essentiellement, des espaces artificialisés, les sols naturels restant relativement stables.

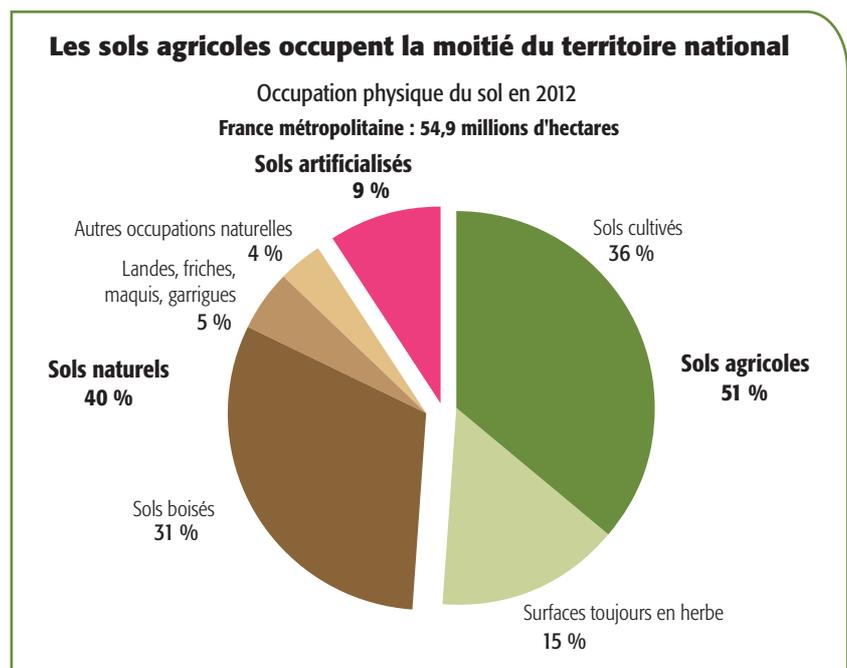
Des pertes continues de terres agricoles depuis 30 ans...

Les terres agricoles ont perdu 6,9 % de leur surface en trente ans, soit environ 2 millions d'ha. Ces pertes

représentent 3,8 % de la superficie totale du territoire métropolitain, l'équivalent des deux plus grands départements métropolitains réunis (Gironde et Landes). Sur cette longue période, le rythme annuel de « consommation » de terres agricoles

est de 67 milliers d'ha (mha), soit - 0,23 % par an en moyenne, mais il est plus ou moins élevé selon les décennies.

Entre 1981 et 1990, 62 mha de terres agricoles ont été perdues annuellement en moyenne, soit - 0,21 %



Source : SSP - Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2012

▶▶ par an, mais avec de fortes variabilités selon les années. Au cours de la décennie 1990, les pertes moyennes annuelles s'élèvent à 76 mha, soit - 0,26 % par an. Elles ont été particulièrement élevées au début de la décennie. Enfin, entre 2000 et 2012, la perte moyenne annuelle de terres agricoles retombe à 63 mha, soit - 0,22 % par an, avec un pic de pertes agricoles entre 2006 et 2008.

...avec une progression parallèle des sols artificialisés...

Les pertes des sols agricoles profitent chaque année aux espaces artificialisés. En trente ans, ces derniers ont ainsi progressé de 65 %, passant de 3 à 5 millions d'ha entre 1981 et 2012, soit + 1,64 % par an en moyenne.

Cette progression est à mettre en regard du dynamisme démographique mais aussi de l'évolution de la composition des ménages et des comportements de localisation sur le territoire, qui induisent de nouveaux besoins d'espaces pour se loger, travailler et circuler. En 30 ans, la population a augmenté de 17 % sur le territoire métropolitain avec des évolutions régionales allant de - 1 % à 42 %. La surface des espaces artificialisés par habitant s'est également accrue, passant de 6 à 8 ares en

moyenne. L'évolution à la baisse de la taille des ménages (décohabitation, vieillissement, divorces...), les politiques d'urbanisation (habitat individuel ou collectif, type d'infrastructures) mais aussi le développement des résidences secondaires dans certaines zones concourent à la progression de ce ratio, variable lui aussi selon les régions.

...et une stabilité des sols naturels

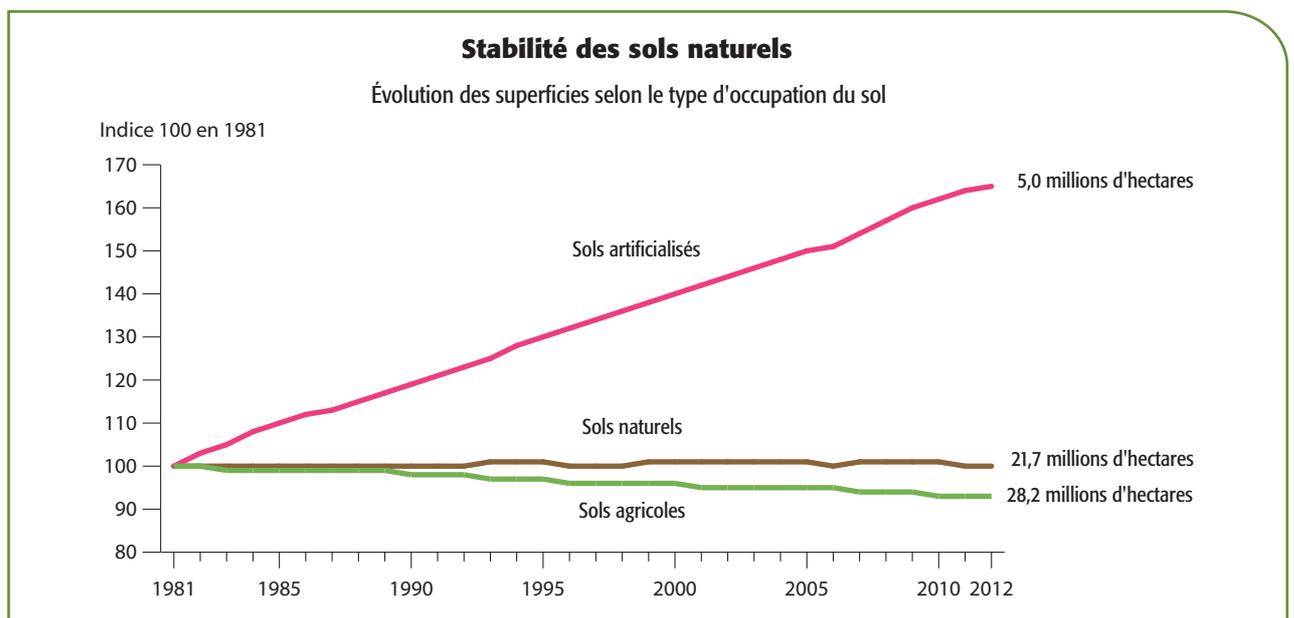
Sur longue période, l'évolution des espaces naturels (sols boisés, landes et friches, sols nus naturels...) présente une remarquable stabilité (+ 0,01 % en moyenne annuelle entre 1981 et 2012), même si les années de pertes plus importantes de terres agricoles induisent un accroissement temporaire de ces surfaces. Mais en réalité, les mouvements sont plus complexes. Les espaces naturels qui s'artificialisent sont ainsi globalement compensés par des espaces agricoles qui se « naturalisent », soit dans des zones différentes (boisement de terres agricoles dans des zones difficiles d'accès), soit dans ces mêmes zones (les terres agricoles vendues redeviennent d'abord naturelles, dans l'attente des autorisations de construction, avant d'être finalement urbanisées).

De moindres pertes de terres agricoles depuis 2008, après le pic de 2006-2008

Au cours de ces dernières années, le bilan net des pertes de terres agricoles s'est fortement réduit. Après un pic exceptionnel de 114 mha par an entre 2006 et 2008 (- 0,40 % par an), les pertes de terres agricoles sont retombées à 52 mha par an entre 2008 et 2010 (- 0,18 %), puis à 42 mha par an entre 2010 et 2012 (- 0,15 %), retrouvant ainsi un niveau plus proche de la tendance historique.

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer les évolutions contrastées des pertes de terres agricoles au cours des années récentes, même s'il n'est pas possible d'en quantifier précisément les effets. Ainsi, l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations nombreuses du baby-boom conjuguée aux dispositions de la loi Fillon de 2003 permettant d'anticiper les départs en retraite¹ pourraient en partie expliquer le pic des pertes de terres agricoles de 2006-2008. En effet, lors de la cessation d'activité, certains exploitants sans successeurs cèdent tout ou partie de

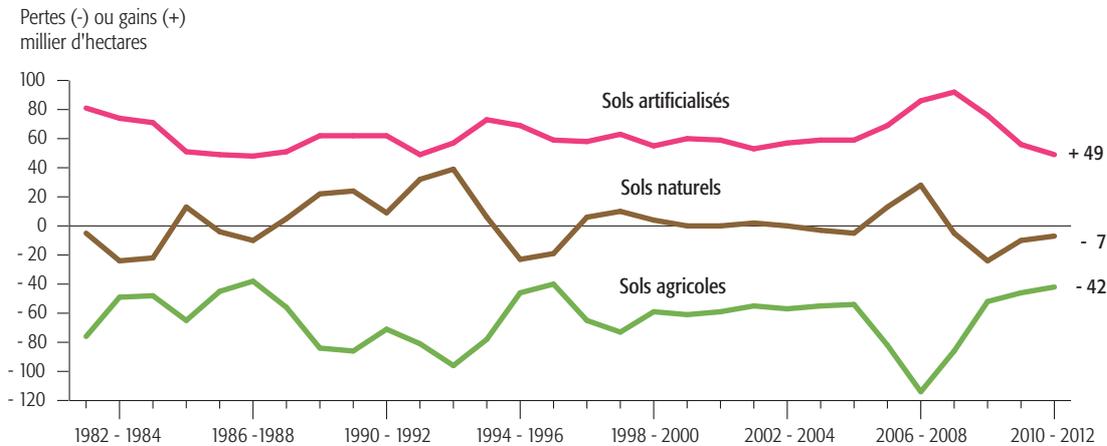
1. Possibilité de rachat de trimestres de cotisation à des conditions plus favorables dans le régime agricole.



Source : SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

Les sols naturels progressent lors des fortes pertes de sols agricoles

Accroissement ou diminution annuel¹ des surfaces selon leur occupation



1. Les résultats sont présentés en moyenne mobile sur deux ans.
2006 - 2008 : évolution moyenne annuelle des surfaces entre 2006 et 2008.

Source : SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

leur terres agricoles à des collectivités, particuliers ou promoteurs immobiliers, entraînant un changement d'usage de ces terres. *A contrario*, la révision des conditions favorables aux départs anticipés à compter de 2009, en freinant les départs en retraite d'exploitants, pourrait avoir contribué à la réduction des pertes de terres agricoles à partir de cette date. Par ailleurs, la crise économique de 2009 s'est accompagnée d'une baisse de

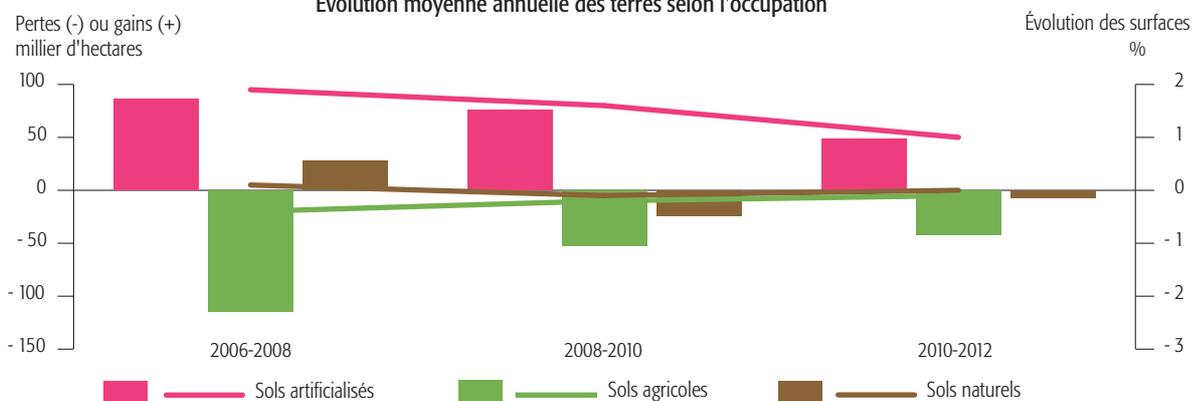
l'activité dans le bâtiment et les travaux publics qui a pu contribuer aussi à freiner les changements d'usage de terres. Il est aussi possible que les politiques d'urbanisme sur la période récente aient davantage veillé à préserver les espaces agricoles, en lien avec les dispositions législatives à ce sujet (notamment, loi du 12 juillet 2010 consécutive au Grenelle de l'environnement).

L'artificialisation des terres ralentit entre 2010 et 2012

Les surfaces de sols artificialisés ne cessent de progresser, mais à un rythme toutefois ralenti depuis 2010. En effet, après avoir atteint un pic entre 2006 et 2008 (+ 86 mha par an), les nouvelles surfaces artificialisées s'accroissent légèrement moins vite entre 2008 et 2010 (+ 76 mha par an), et à un rythme nettement

0,1 % de pertes annuelles de terres agricoles entre 2010 et 2012

Évolution moyenne annuelle des terres selon l'occupation



Les résultats sont présentés en moyenne annuelle sur deux ans (gains ou pertes de terres en millier d'hectares ou en pourcentage).

Lecture : entre 2006 et 2008, les sols artificialisés gagnent en moyenne 86 000 hectares par an, soit une progression annuelle de leur surface de 1,9 %. Entre 2008 et 2010, leur gain annuel n'est plus que de 49 000 hectares ce qui conduit à une progression annuelle de 1 %.

Source : SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

» plus modéré entre 2010 et 2012 (+ 49 mha par an).

Les sols naturels ont reperdu entre 2008 et 2012 les gains de 2006-2008

Après une progression de 28 mha par an entre 2006 et 2008, en lien avec les fortes pertes de terres agricoles de cette période, les sols naturels régressent à nouveau (- 24 mha par an entre 2008 et 2010 ; - 7 mha par an entre 2010 et 2012), perdant ce qu'ils avaient provisoirement gagné. Les sols boisés restant globalement stables sur l'ensemble de la période, ces variations semblent essentiellement induites par la dynamique des sols naturels non boisés. Au total, la surface des sols naturels de 2012 est proche de celle de 2006.

De fréquents échanges entre sols agricoles et sols naturels, en faveur globalement des sols naturels

Entre 2006 et 2012, 692 mha de terres agricoles ont rejoint les espaces naturels. Cela représente 61 % du total des pertes brutes de terres agricoles. Mais, inversement, 532 mha

de sols boisés, de landes, friches ou de sols naturels nus sont devenus des terres agricoles, ce qui représente 75 % des acquisitions brutes de terres agricoles. Au final, le solde des échanges de terres entre espaces agricoles et espaces naturels s'élève donc à 160 mha, au bénéfice de ces derniers.

Moins d'échanges entre sols agricoles et artificialisés, mais un déséquilibre marqué en faveur de l'urbanisation

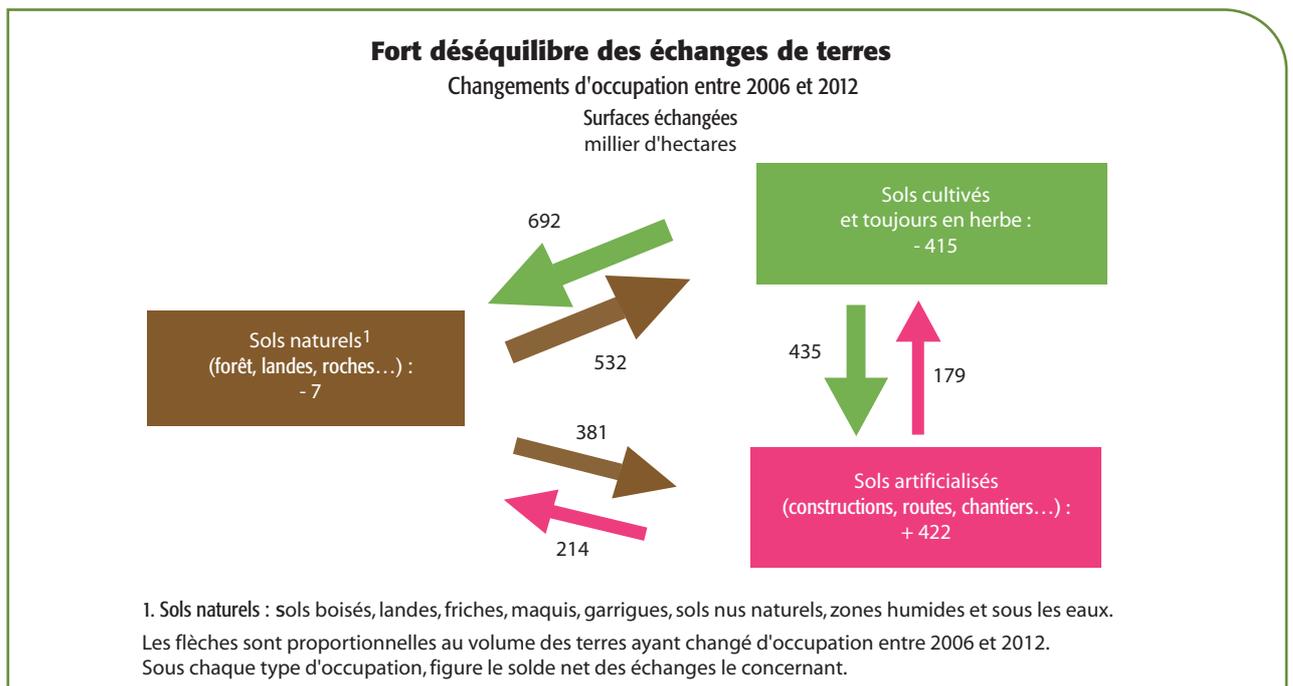
Les échanges de terres agricoles sont moins importants, mais plus déséquilibrés, avec les espaces artificialisés. Ainsi, 435 mha de terres agricoles (39 % des pertes totales brutes de terres agricoles de la période) ont été artificialisés. Ces terres ont été essentiellement utilisées pour l'urbanisation (construction de bâti, espaces verts, infrastructures de transports...). Une petite partie de ces terres (67 mha) a toutefois conservé un usage agricole: construction de bâtiments d'élevage ou de hangars agricoles, chemin d'accès aux parcelles, agrandissement des cours de ferme. En sens inverse, quelques sols artificialisés ont été

transformés en terres agricoles. Il peut s'agir notamment du retour à l'agriculture d'anciens chemins, aires de stockage ou de circulation d'engins, à la fin des chantiers routiers ou ferroviaires. Au total, les surfaces artificialisées gagnées ou regagnées par l'agriculture s'élèvent ainsi à près de 180 mha entre 2006 et 2012 (25 % du total des gains bruts de terres agricoles).

Au final, entre 2006 et 2012, le solde net est de 256 mha au détriment des terres agricoles, soit un solde 1,6 fois supérieur au solde des échanges entre espaces agricoles et espaces naturels et forestiers.

Des échanges entre sols naturels et artificialisés, au profit de l'artificialisation

Au cours des six dernières années, les volumes d'échanges réciproques de sols naturels et artificiels sont assez proches de ceux observés entre sols agricoles et sols artificialisés. Entre 2006 et 2012, 381 mha de sols naturels ont été artificialisés quand 214 mha de terres ont effectué le mouvement en sens inverse. Ainsi, le solde net de ces échanges est une perte de 167 mha de sols naturels.



Source : SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

►► **Sur longue période, des pertes de terres agricoles très variables entre régions**

En trente ans, entre 1981 et 2012, le recul relatif des sols agricoles a été plus ou moins marqué selon les régions. Il est particulièrement élevé dans les deux régions du sud-est Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur (au moins - 17 %). Il est également supérieur à la moyenne nationale (- 7 %) dans les régions Rhône-Alpes, Alsace, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, et Pays de la Loire (entre - 9 % et - 11 %).

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ces disparités. En particulier, les besoins d'artificialisation des territoires peuvent être plus ou moins élevés selon l'accroissement des populations, l'évolution des structures familiales, l'ampleur de la péri-

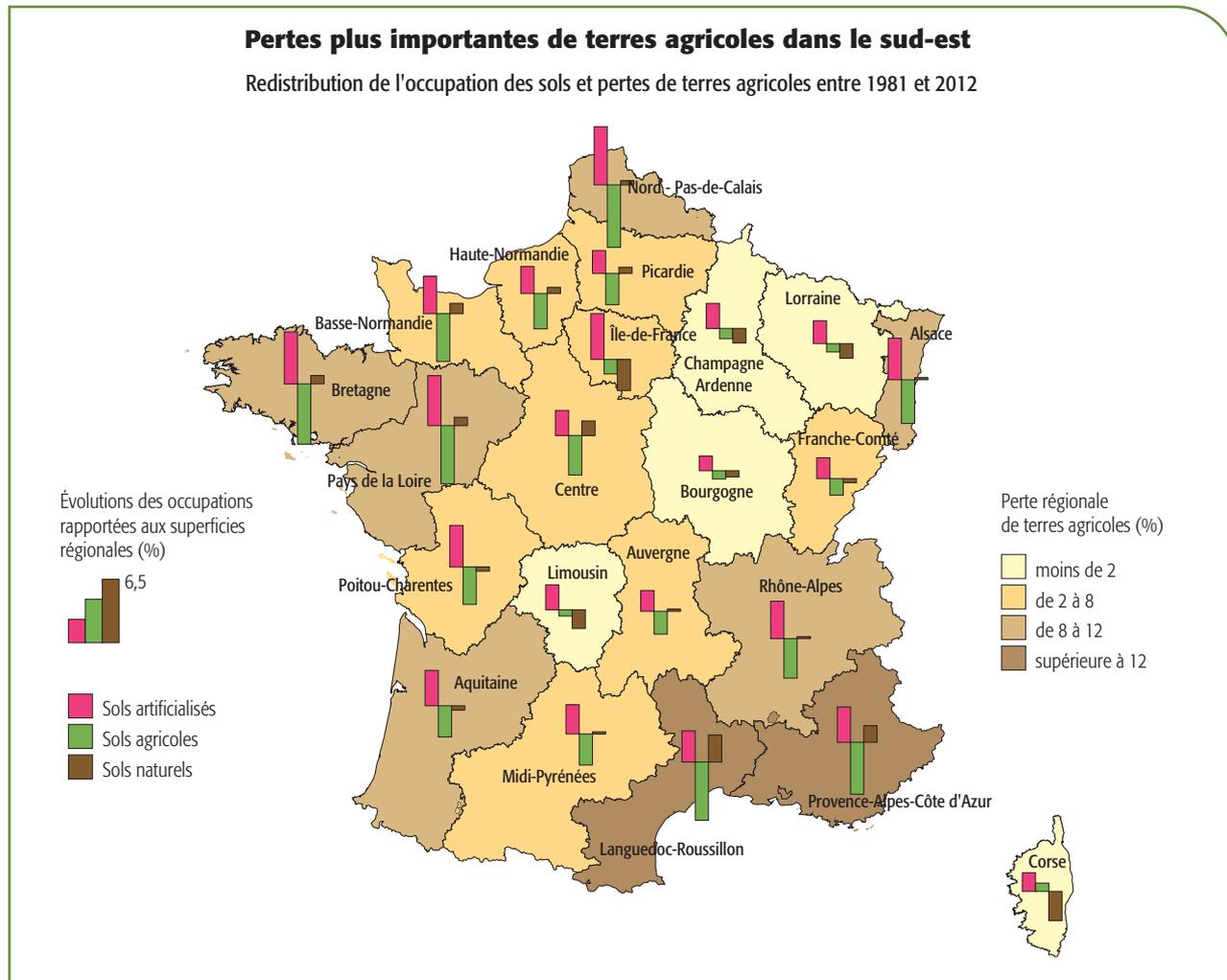
urbanisation, le choix des politiques locales d'urbanisation ou l'attractivité touristique. Les logiques sous-tendant la conversion de terres agricoles en espaces naturels varient également selon les spécificités des territoires (passage de certaines terres agricoles en friche en périphérie de ville en préalable à l'urbanisation, déprise agricole dans des zones plus rurales avec évolution des terres vers de la lande ou de la forêt par boisement spontané), les arbitrages entre divers usages concurrents des terres dépendant également de la qualité des sols.

Des pertes de terres agricoles plus importantes dans les régions du sud-est

Dans les deux régions du sud-est, où la part des espaces agricoles est structurellement plus faible (moins

de 30 %), la déprise au profit des espaces naturels s'accompagne d'une artificialisation élevée. En Languedoc-Roussillon, la croissance démographique est la plus forte de toutes les régions françaises (+ 42 % en 30 ans, contre + 17 % pour la moyenne nationale). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'accroissement de la population est moins important (+ 25 %) mais s'accompagne d'une augmentation des surfaces artificialisées par habitant de 57 %, contre 41 % en moyenne nationale. C'est la région où la croissance de l'habitat individuel est la plus élevée.

Dans les autres régions concernées par un recul important des surfaces agricoles, la part des territoires gagnée par l'artificialisation est généralement plus élevée que la moyenne nationale, en lien notamment avec le dynamisme démographique.



Source : SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas, Insee

Pertes importantes de terres agricoles : besoins d'artificialisation et enrichissements naturels
Évolutions régionales de l'occupation des sols et de la population entre 1981 et 2012

Région	Sols agricoles		Évolution 1981-2012 des occupations (en % de la superficie régionale)			Population Évolution 1981-2012 %	Superficie de sol artificialisé par habitant (are)	
	Occupation en 2012 % de la superficie régionale	Évolution 1981-2012 %	Sols agricoles	Sols naturels	Sols artificialisés		2012	Évolution 1981-2012 %
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21,5	- 21,0	- 5,8	+ 1,8	+ 4,0	+24,6	5	57
Languedoc-Roussillon	30,0	- 17,4	- 6,4	+ 3,0	+ 3,4	+41,8	7	30
Rhône-Alpes	34,6	- 11,1	- 4,4	+ 0,3	+ 4,1	+27,5	7	32
Alsace	43,2	- 10,2	- 4,9	+ 0,2	+ 4,7	+ 18,8	6	35
Bretagne	62,1	- 9,7	- 6,7	+ 0,9	+ 5,8	+20,4	11	54
Nord - Pas-de-Calais	69,5	- 9,0	- 6,9	+ 0,4	+ 6,5	+ 3,0	5	57
Aquitaine	37,3	- 8,7	- 3,6	- 0,5	+ 4,0	+24,4	12	42
Pays de la Loire	69,0	- 8,6	- 6,6	+ 1,0	+ 5,6	+24,9	10	55
Centre	60,7	- 6,8	- 4,5	+ 1,7	+ 2,7	+ 13,7	13	30
Basse-Normandie	73,1	- 6,8	- 5,4	+ 1,2	+ 4,1	+ 9,5	11	62
Midi-Pyrénées	51,8	- 6,4	- 3,5	+ 0,2	+ 3,4	+26,7	11	44
Poitou-Charentes	67,5	- 5,8	- 4,2	- 0,4	+ 4,6	+ 14,2	15	57
Haute-Normandie	65,5	- 5,5	- 3,8	+ 0,8	+ 3,0	+ 11,6	8	21
Picardie	69,1	- 4,6	- 3,4	+ 0,7	+ 2,7	+ 10,6	9	32
Franche-Comté	42,6	- 4,3	- 1,9	- 0,4	+ 2,3	+ 8,6	10	35
Auvergne	58,5	- 4,2	- 2,6	+ 0,3	+ 2,3	+ 1,6	13	53
Île-de-France	49,5	- 3,1	- 1,6	- 3,5	+ 5,1	+ 18,9	2	11
Champagne-Ardenne	62,0	- 1,8	- 1,1	- 1,7	+ 2,9	- 1,0	13	81
Lorraine	50,6	- 1,7	- 0,9	- 1,6	+ 2,5	+ 1,2	8	45
Bourgogne	57,8	- 1,6	- 0,9	- 0,7	+ 1,6	+ 2,9	13	27
Limousin	49,5	- 1,5	- 0,7	- 2,1	+ 2,8	+ 0,5	16	64
Corse	12,7	+ 8,5	+ 1,0	- 3,2	+ 2,2	+34,1	9	118
France métropolitaine	51,3	- 6,9	- 3,8	+ 0,2	+ 3,6	+ 17,2	8	41

Lecture : En Languedoc-Roussillon, les terres agricoles occupent 30 % du territoire régional en 2012. Elles ont reculé de 17,4 % entre 1981 et 2012. Les pertes de terres agricoles de la période représentent 6,4 % de la superficie de la région. Les sols naturels gagnent l'équivalent de 3 % de cette même superficie et les sols artificialisés 3,4 %. La surface de sols artificialisés rapportée à la population régionale s'élève à 7 ares en 2012, soit 30 % de plus qu'en 1981.

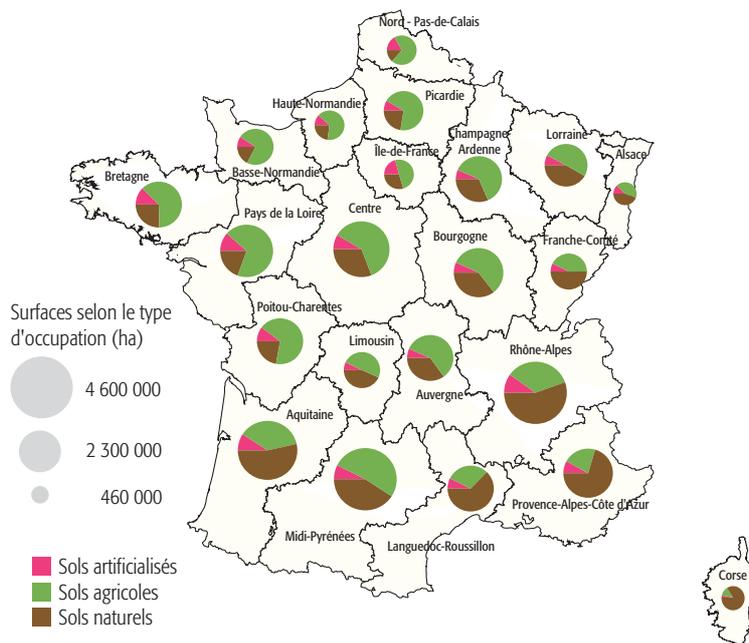
Source : SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas - Insee

►► **Moins de pertes de terres agricoles dans les régions à faible densité de population**

À l'opposé, les régions qui perdent le moins de terres agricoles (moins de 2 %) se situent dans la diagonale où la progression démographique est la plus faible : Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, et Limousin. Dans ces régions, les densités initiales de population sont également les plus faibles, à l'exception de la Lorraine. Si la part des surfaces artificialisées par habitant y augmente plus qu'au niveau national, la part des territoires qui s'artificialisent reste au total plus faible que la moyenne. Et dans ces zones, l'artificialisation repose également sur la transformation d'espaces naturels, ce qui préserve davantage les terres agricoles. Des évolutions du même type sont observées en Corse où les espaces agricoles semblent progresser sur la période.

Dominance des sols agricoles dans le Nord et dans l'Ouest, des sols naturels dans le Sud

Répartition du territoire régional selon le type d'occupation en 2012



Source : SSP - Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2012

►► Des caractéristiques spécifiques pour l'Île-de-France

Neuf régions ont des pertes qui varient entre - 3 % (Île-de-France) et - 7 % (Centre, Basse-Normandie). L'Île-de-France présente des caractéristiques spécifiques : la part du territoire gagnée par l'artificialisation y est élevée (+ 5,1 %), du fait de la forte densité de population (997 habitants au km² contre 117 pour la moyenne

nationale), même si la croissance démographique y est proche de la moyenne française et la superficie d'espace artificialisé par habitant la plus faible de toutes les régions. Sur la période 1981-2012, cette consommation d'espace artificialisé semble s'être opérée davantage au détriment de la part des espaces « naturels » de la région (- 3,5 % du territoire) que de celle des sols agricoles (- 1,6 %). Ces espaces naturels sont toutefois

bien souvent des friches, issues notamment de terres agricoles qui cessent d'être exploitées dans l'attente des autorisations de construction, avant d'être finalement urbanisées.

José Masero
Camille Fontes-Rousseau
Didier Cébron

*Service de la Statistique
et de la Prospective*

L'enquête Teruti-Lucas

L'enquête Teruti-Lucas, utilisée dans cette étude, est réalisée chaque année depuis 1981 par les services statistiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Elle permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national.

Un premier échantillon permanent (échantillon Teruti) constitué en 1981-1982 a été suivi jusqu'en 1990-1991. Il a été renouvelé en 1990 et 1991 afin de corriger certains biais de représentativité introduits lors du tirage du premier échantillon. En 2005, un nouvel échantillon a été défini, permettant le géoréférencement des points (échantillon Teruti-Lucas). On dispose donc de 3 séries historiques continues : 1981-1990, 1992-2003 et 2006-2012, les années 1991, 2004 et 2005 portant sur des demi-échantillons seulement. Les évolutions au sein des trois séries sont cohérentes, mais les niveaux entre les séries peuvent être différents en raison des changements d'échantillons et des nomenclatures détaillées (ruptures de séries). Un travail de raccordement des séries a donc été réalisé pour obtenir des séries longues sur les grands postes de nomenclature de l'occupation des sols de 1981 à aujourd'hui. Les niveaux des deux premières séries ont donc été révisés pour se caler sur les niveaux de la dernière série 2006-2012.

L'échantillon représentatif du territoire comprend actuellement, en métropole, 309 000 points groupés en 31 100 grappes ou segments. L'échantillon est également étendu aux départements d'outre-mer. Un point Teruti-Lucas représente donc approximativement une superficie de 94 ha pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Territoire-de-Belfort et de 178 ha pour les autres départements métropolitains.

Les points sont qualifiés par leur occupation et leur usage. L'occupation ou couvert est la couverture physique de la surface du point (sol bâti, cultivé, boisé, etc.). L'usage ou utilisation est la fonction socio-économique du point observé (agriculture, industrie, habitation, loisirs, etc.). La combinaison de l'occupation et de l'usage permet de classer les sols selon une nomenclature de synthèse opérationnelle. Par exemple, dans cette étude, les sols

agricoles correspondent à des occupations par des cultures ou de l'herbe, avec un usage pour la production végétale ou pour l'élevage.

La nomenclature détaillée d'occupation de Teruti-Lucas comporte une cinquantaine de postes que l'on peut agréger en fonction du niveau d'information souhaitée. Dans cette étude, la nomenclature en trois postes a été utilisée. Elle distingue les **sols artificialisés** (sols bâtis, sols revêtus ou stabilisés, autres sols stabilisés tels que les mines, terrains vagues, espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), les **sols agricoles** (sols cultivés, surfaces toujours en herbe utilisées pour l'élevage) et les **sols naturels** (sols boisés, landes et friches, autres sols naturels tels les dunes, plages, zones humides ou sous les eaux). Les zones interdites (terrains militaires ou privés non accessibles) sont classées par convention avec les espaces naturels.

Depuis 2012, les déclarations de surface des exploitants demandant une aide PAC sont utilisées pour renseigner l'occupation des points situés dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG). Cela a pu introduire une rupture de séries sur les différentes catégories d'occupation agricole au sein des espaces agricoles, notamment sur la répartition entre les prairies temporaires et permanentes.

Comme dans toute enquête statistique, l'estimation des variables est assortie d'un calcul de précision qui dépend du niveau géographique (France entière, région, département), de l'importance et de la dispersion du phénomène observé.

Par ailleurs, compte tenu de la difficulté de qualifier l'occupation des points dans les situations de limites géographiques, ou pour certaines nomenclatures, on ne peut pas exclure qu'un certain nombre de points fondamentalement stables fassent l'objet d'une observation différente d'occupation entre deux enquêtes. Entre deux types d'occupations, ces artefacts peuvent donc conduire à surestimer le volume des échanges, dans les deux sens, mais leur solde correspond bien à des évolutions nettes réelles des occupations, dans la limite des précisions statistiques.

Les autres sources d'estimation de l'évolution des sols agricoles

Les recensements agricoles et les enquêtes structures du SSP

À l'occasion de chaque recensement agricole, effectué en moyenne tous les dix ans, toutes les exploitations agricoles sont interrogées sur leurs moyens de productions, et notamment sur la Surface Agricole Utilisée (SAU), qui comprend les terres arables, la surface toujours en herbe (STH), les cultures permanentes, et peut parfois contenir des infrastructures agroécologiques (arbres et haies). La SAU des exploitations n'est donc pas strictement équivalente aux sols cultivés ou en herbe estimés dans Teruti-Lucas. Les informations collectées pour une même exploitation, relatives aux personnes, aux cultures ou aux cheptels, sont rapportées à la commune siège de l'exploitation. Ces informations sont mises à jour avec les Enquêtes sur les Structures des Exploitations Agricoles (ESEA) réalisées, sur échantillon, à intervalle régulier entre deux recensements (l'enquête relative à l'année 2013 est en cours de réalisation, la suivante aura lieu en 2016).

Par ailleurs, la Statistique Agricole Annuelle (SAA) fournit annuellement, à partir des diverses sources disponibles, une mesure des surfaces agricoles des exploitations au niveau départemental.

La mesure de la SAU communale, c'est-à-dire présente dans le périmètre des communes, fait l'objet de travaux en cours au SSP.

Corine Land Cover

Corine Land Cover est une base de données géographiques exhaustive présentant l'inventaire de l'occupation du sol réalisée par photo-interprétation d'images satellitaires Landsat, Spot, IRS... Ce projet, piloté par l'Agence Européenne de l'Environnement, est mis en œuvre en France par le service de l'Observation et des Statistiques (Soes) du Ministère de l'écologie (MEDDE). Trois versions sont actuellement disponibles : 1990, 2000 et 2006. Cette méthode permet de couvrir la totalité du territoire, mais les unités cartographiques, de 25 hectares au minimum, décrivent des occu-

pations composites, des paysages en quelque sorte, alors que Teruti-Lucas cherche à quantifier statistiquement des occupations homogènes de territoire (haies, blé, prairies, etc.). La différence des objets observés rend donc les comparaisons très difficiles, même à un niveau agrégé. À titre d'exemple, la surface des bâtiments agricoles ou d'habitation implantés dans une parcelle agricole est comptabilisée dans les sols artificialisés par Teruti-Lucas mais elle le sera dans les territoires agricoles par Corine Land Cover.

Les fichiers fonciers de la Direction générale des finances publiques

Obtenus avec l'application MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastre), ces fichiers recensent annuellement toutes les parcelles bâties et non bâties du cadastre, avec un ou des types d'occupation déclarés, dont la mise à jour varie selon leur intérêt fiscal. L'actualisation concerne prioritairement les parcelles susceptibles de recevoir une nouvelle construction. Les changements d'occupation relevant d'une vocation agricole ou naturelle sont moins bien suivis.

Le marché foncier des SAFER

Les données du marché foncier rural sont issues à la fois des déclarations d'intention d'aliéner (notifications de projet de mutation de biens d'origine ou à vocation agricole), adressées aux SAFER par les notaires, et des rétrocessions (ventes) effectuées par les SAFER. Elles permettent d'estimer les surfaces des biens vendus pour un usage non agricole. En particulier, le marché des biens mutés en vue de leur urbanisation donne une idée des surfaces dont l'usage et, au moins en partie, l'occupation vont quitter la sphère des espaces agricoles ou autres espaces naturels.

Pour en savoir plus...

■ Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Accès via l'onglet « Enquêtes »

- ✓ Territoire, prix des terres
- ✓ Teruti - Lucas - Utilisation du territoire

Accès via l'onglet « Données en ligne »

- ✓ résultats détaillés (voir catalogue des données)

Publications

- ✓ « L'utilisation du territoire en 2010 - Les paysages agricoles dominent toujours le territoire français »
Agreste Primeur n° 260 - avril 2011
- ✓ « L'utilisation du territoire entre 2006 et 2009 - L'artificialisation atteint 9 % du territoire en 2009 »
Agreste Primeur n° 246 - juillet 2010
- ✓ « Des territoires de plus en plus artificialisés - La maison individuelle grignote les espaces naturels »
Agreste Primeur n° 219 - janvier 2009
- ✓ « La croissance périurbaine depuis 45 ans - Extension et densification »
Insee Première n° 1240 - juin 2009

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007
93555 Montreuil-sous-bois Cedex
Tél. : 01 49 55 85 85 - Fax : 01 49 55 85 03

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : Brigitte Poulette
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €
© Agreste 2014



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT